

**Délibération N° 2024-09-19-U**

Cession du bien sis 298, 300 et 342 rue Victor Hugo  
 cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et  
 174, au profit de la Régie de Chauffage Urbain

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal..... 45

Membres en exercice ..... 45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance ..... 44

Absent.e.s ..... 1

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **3 septembre 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. MULLER , M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA , Mme TRANCART , M. FOURESTIER , Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

Mme KLOPP	a donnée mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON,	a donnée mandat à Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LEBLANC,	a donné mandat à M. MORA
Mme NAIT-BAHLOUL	a donnée mandat à M. BATTAL
Mme MICHEL	a donnée mandat à Mme TRANCART
M. DAUMONT-LEROUX	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme VIENNEY	a donnée mandat à M. CORNELIS
M.GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme GARNIER	a donnée mandat à Mme GAUTHIER
M. RISPAL	a donnée mandat à Mme SAINT-GAL
Mme INDJA	a donnée mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donnée mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LA CROIX	a donnée mandat à M. BERTRAND

**ABSENT.E.S**

M.BEDOURET

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Fabienne LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**Délibération n°2024-09-19-U**

Cession du bien sis 298, 300 et 342 rue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174, au profit de la Régie de Chauffage Urbain

**LE CONSEIL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-21 et L.2241-1;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L312-2-1 et L 431-4 ;

**VU** la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n°2023-146 du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

**VU** la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n°2024-136 en date du 8 juillet 2024 approuvant l'avenant au procès-verbal de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois,

**VU** l'avis du Pôle d'Evaluation Domanial de Crêteil de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 03/06/2024 relatif au bien immobilier communal situé au 298/344 avenue Victor Hugo ;

**CONSIDERANT** que la Ville a acquis ce bien en 2013;

**CONSIDERANT** la convention de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois ;

**CONSIDERANT** l'avenant de la convention de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois autorisant la ville de Fontenay-sous-Bois à céder le bien à la RCU, à procéder à sa désaffectation ;

**CONSIDERANT** le projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au 298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état ;

**Sur avis de la commission des finances,**

**Après en avoir délibéré**

**L'UNANIMITÉ**

*Intervention de Mme TRANCART, Mme CAZALS, M.GAUTRAIS*

*Ne prend pas part au vote Mme CHAMBRE-MARTIN*

**Délibération n°2024-09-19-U**

Cession du bien sis 298, 300 et 342 rue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174, au profit de la Régie de Chauffage Urbain

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 03 OCT. 2024 .....

Publication  
le ..... 03 OCT. 2024 .....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



